

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PÉTR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PÉTR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PÉTR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PÉTR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PÉTR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique n°1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Mesure opérationnelle n°1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs

Contexte général :

La croissance démographique globale du PÉTR se révèle très inégale avec une très forte dynamique dans les secteurs influencés par Toulouse et Montauban (CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences) et des franges rurales en déprise. A cela s'ajoute un vieillissement marqué et des difficultés sociales (taux de chômage et de pauvreté supérieurs à la médiane nationale notamment sur les zones les plus urbaines). La situation **pose alors la question du savoir vivre ensemble et de la cohésion sociale.**

En réponse, les collectivités territoriales mènent des politiques publiques dans le domaine socio-culturel, en s'appuyant sur un secteur associatif dynamique sur l'ensemble du PÉTR.

En complément de l'offre de services publics, l'offre d'animations (sociales, culturelles, sportives et de loisirs) et le développement d'une vie associative sont fondamentaux pour le maintien et l'accueil des nouvelles populations.

Face aux phénomènes d'isolement et de précarité d'une partie de la population, le territoire doit être apte à agir localement en valorisant le collectif et la solidarité.

L'évolution démographique de la population avec l'installation de jeunes couples en périphérie des pôles d'emploi et le vieillissement de la population dans les zones plus rurales pose la question **du développement futur et de l'adaptation des équipements existantes.**

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du projet de territoire du PÉTR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Favoriser le bien vivre ensemble par le développement d'équipements adaptés ;
- Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives, sportives et de loisirs grâce à des infrastructures dédiées ;
- Soutenir les actions permettant d'accompagner les évolutions socio-démographiques du territoire ;
- Développer **les initiatives sociales et solidaires et les pratiques innovantes par la création d'espaces multi-usages.**

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Création, extension, rénovation ou adaptation des équipements structurants d'accueil du public :**

SALLES DES FETES, SALLES POLYVALENTES

- o Création de salles polyvalentes : Dunes, Campsas
- o Travaux d'amélioration des salles polyvalentes ou des fêtes : Goas, Canals, Roquecor, Gimat, Castelferrus, Cordes Tolosannes, Bouillac, Bourret, Beaupuy, Aucamville

EQUIPEMENTS CULTURELS

- o Cinéma municipal de Castelsarrasin : rénovation de la façade et création de sanitaires
- o Création d'une Ludothèque à Lafrançaise
- o Construction ou réhabilitation d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la CC GSTG
- o Création d'un centre culturel à Valence d'Agen
- o Réhabilitation de la médiathèque à Grisolles

EQUIPEMENTS POUR DES PRATIQUES SPORTIVES

- o Rénovation de la piscine d'hiver à Golfech (tranche 3)
- o Rénovation des stades (foot, rugby) : réaménagement complet du stade Alary à Castelsarrasin (dont tribune et club house) ; stade de Bourret, stade de Valence d'Agen, Stade Jo Carabignac à Moissac, complexe sportif du Chapelitou à Grisolles, projets à Verdun/Garonne, Orgueil, Montech, Labastide-St-Pierre
- o Création ou rénovation de cours de tennis : Durfort-Lacapelette, Castelsarrasin (Clairefont), Orgueil, Campsas, Montbartier
- o Réalisation d'une salle omnisports : L'Honor de Cos, Saint Nicolas de la Grave, Verdun/Garonne, Grisolles
- o Création d'un parc multisport détente loisirs à Sérignac, Valeilles, Puycornet
- o Réalisation d'une salle multi-activités, d'un dojo et d'espaces communs à Montech et aménagements des abords extérieurs, création d'un dojo de la CC Pays de Lafrançaise
- o Création de city-stades : Vazerac, Meuzac (déplacement), Sérignac, Castelsarrasin (quartiers Macalet et Gandalou), Fabas, Canals
- o Création Skate Park à St Porquier, Montbartier
- o Création d'un Pump-track à Saint Sardos
- o Réfection piste MARCG (Modèle Auto Racing Car Gascon) à Castelsarrasin
- o Aménagement d'un pôle sportif et ludique à St Aignan (tranche 2)
- o Parcours sportifs à Montbartier, Montech, Grisolles et Labastide-St-Pierre
- o Aménagement d'un boulodrome à Campsas
- o Enseignement secondaire et locaux annexes (Conseil Départemental) : réhabilitation gymnase de Lauzerte, construction gymnase de Verdun

SALLES ASSOCIATIVES, A USAGES MULTIPLES

- o Créations de salles associatives (uniquement pour les territoires à enjeux Bourg-centre, Quartier Prioritaire de la Ville) : Canals, Villebrumier, Montech, Grisolles, Labastide-St-Pierre, Grisolles, Verdun/Garonne
- o Rénovation des salles associatives existantes / requalification de bâtiment : Sérignac, Golfech (Cantarou), Cazes-Mondenard (salle Martissan) ; foyer rural de Labastide-St-Pierre ; du foyer des cloutiers à Castelsarrasin ; extension et mise aux normes du bâtiment "Rendez-vous de chasse" à Dufort Lacapelette, Barry D'Islemade Bourg de Visa (ancienne mairie), Le Causé (rénovation d'un bâti) rénovation d'un bâtiment pour usages multiples Ilot Baggi à Verdun sur Garonne, aménagement d'un local pour les jeunes et pour l'association Yaka Jouer à Villebrumier, Montech

- **Création de lieux favorisant le lien social et intergénérationnel et/ou de nouvelles pratiques sur le territoire :**

- o Implantation d'une antenne du Point Information Jeunesse (PIJ) au quartier Lacoste à Montech
- o Création d'une aire de jeux : Montaigu de Quercy, Montastruc, Montech, Saint Vincent Lespinasse, Dunes, Faudoas, Nohic, Aucamville, Comberouger
- o Création / réhabilitation d'un boulodrome : Valence d'Agen, Campsas, Dieupentale, Faudoas
- o Création de jardins partagés à Labastide-St-Pierre

- Aménagement extérieur pour l'accueil de manifestations à Valence d'Agen (site de l'ancien abattoir)
 - Développement des lieux de conseil et de répit pour les parents et les familles à la CC GSTG
 - Aménagement du lac de Gariès
 - Organisation d'évènements, d'actions de communication favorisant la cohésion sociale : cinéma de plein air sur le périmètre de la CC GSTG
- **Dont Projets inscrits au CPER :**
- Restauration de l'Abbaye Saint Pierre à Moissac

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de nouveaux équipements culturels réalisés et recensement de la fréquentation
- Nombre de nouveaux équipements sportifs réalisés et recensement de la fréquentation
- Nombre de nouveaux espaces associatifs aménagés
- Nombre d'équipements rénovés

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 1)